

*Dernière mise à jour du document : 16 mai 2022*

# Autorité parentale & parentalité

**Formation interentreprises distancielle** Inscription

## Public :

- Travailleurs sociaux : AS, CESF, MJPM, Éducateurs spécialisés...
- Juristes d'associations et de MJD
- Conseillers conjugaux
- Conseillers du travail
- Médiateurs
- Tous professionnels confrontés aux problèmes familiaux des particuliers
- Prérequis : aucun

## Durée de la formation :

6 heures en deux matinées consécutives de 3 heures chacune.

## Dates, délais d'accès et modalités d'inscription :

### Au choix :

**Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022** de 9h30 à 12h30 *Inscriptions closes le 01/12.*

**Jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023** de 9h30 à 12h30 *Inscriptions closes le 06/06.*

Inscription en ligne par formulaire Gmail (compte Gmail PAS nécessaire) validée par l'employeur du stagiaire, suite à quoi une convention de formation lui est adressée par courriel, à charge pour lui de se rapprocher de son OPCO pour la prise en charge. Paiement sur facture après la prestation.

## Coût par personne :

**330 €** (prix net, exonéré de TVA - Art. 261-4-4 du CGI).

Convention de formation pour prise en charge OPCO au titre de l'art. [L6321-1 du Code du travail](#).

## **Formateur :**

Raymond Taube, directeur fondateur de l'IDP, auteur de « Travailleurs sociaux : à quand une vraie reconnaissance ? » (Éditions du Cherche Midi – 2022). [Voir CV](#)

## **Pourquoi cette formation ?**

L'éclatement des familles est source d'innombrables difficultés auxquelles les professionnels amenés à renseigner, orienter ou accompagner les particuliers sont régulièrement confrontés. L'autorité parentale est toujours un sujet central, au-delà des divorces ou des séparations, car elle impacte toutes les décisions que les parents doivent prendre pour le compte de l'enfant, dont certaines nécessitent leur accord. En outre, il advient que les parents (ou l'un d'eux) ne soient plus en mesure s'assumer leur autorité, ce qui nous amène à la protection de l'enfance, à laquelle tous les acteurs des secteurs éducatif, social et sanitaire apportent leur concours. C'est pourquoi le dernier volet de cette formation abordera le « secret partagé » spécifique à la protection de l'enfance, les IP (informations préoccupantes) et les signalements.

## **Objectifs :**

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires des aptitudes et compétences suivantes :

- Accompagnement juridique et social dans les problématiques de parentalité et d'autorité parentale
- Orienter les parents
- Connaître les éléments constitutifs de l'autorité parentale
- Connaître les critères du juge statuant en matière d'autorité parentale
- Connaître les procédures affectant l'autorité parentale (délégation, retrait...)
- Connaître les compétences et modes de saisine du juge aux affaires familiales et du juge des enfants
- Connaître les modalités des relations entre les enfants et des tiers (grands-parents, beaux-parents...).
- Savoir agir face aux défaillances parentales (dont IP et signalements)
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et partage d'information dans le cadre de la protection de l'enfance

## **Programme :**

- Définition de l'autorité parentale
- Processus de décision des parents : distinction entre actes usuels et actes non usuels dans différents domaines (santé, scolarité, loisirs...)
- Critères du juge en cas de divorce/séparation et articulation avec la résidence des enfants, le droit de visite et la pension alimentaire
- Procédure devant le juge aux affaires familiales
- Intervention du mineur dans les procédures qui le concernent
- Défaillance parentale : du secret partagé aux IP/signalements
- Articulation des interventions du juge aux affaires familiales et du juge des enfants

## **Analyse fine des besoins des stagiaires :**

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à [appreciations@idp-formation.com](mailto:appreciations@idp-formation.com), afin qu'il y soit répondu collectivement.

## **Évaluation et informations préalables :**

Les modalités d'évaluation et toutes autres informations préalables communes aux formations de l'IDP sont accessibles sur le site internet [www.idp-formation.com](http://www.idp-formation.com). En formation distancielle, les évaluations sont effectuées en ligne, au moyen de formulaire Google (même si vous n'avez pas de compte Gmail).

## **Émargement :**

L'émergence se fait par voie électronique

## **Support de formation :**

À l'issue de la formation, les stagiaires recevront un login et mot de passe leur permettant d'accéder à la plateforme d'eLearning de l'IDP, où ils pourront accéder aux supports, à des informations complémentaires et à une série d'exercices corrigés permettant le contrôle des acquis et leur révision.

## **Contact et référent pédagogique :**

Raymond Taube (06.60.46.45.45 / [raymond.taube@idp-formation.com](mailto:raymond.taube@idp-formation.com))

***Inscription***